



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20250522031 – Approbation du choix du Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant pour l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 4° : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20241023054 en date du 23 octobre 2024 portant adhésion de la Commune au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant (SMTBV) en faveur de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et donnant délégation au Maire d'approuver par décision, le choix du candidat retenu et le montant définitif des prestations à réaliser pour la Commune ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'élaboration et l'actualisation de PCS et des DICRIM désignant le SMTBV comme coordonnateur du groupement et lui permettant de signer le marché au nom et pour le compte des membres du groupement ;
Vu la délibération DELIBCS2024.63 du SMTBV autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du marché de groupement de commandes ;
Vu le Rapport d'Analyse des Offres (RAO) en date du 10 avril 2025, attribuant le marché à l'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot n° 1 et à l'entreprise SECTOR pour le lot n° 2.

Décide par délégation du Conseil Municipal, de :

Approuver le choix du SMTBV de retenir l'entreprise Mayane RESILIENCE CENTER pour le lot 1 PCS et l'entreprise SECTOR pour le lot 2 DICRIM ;

Valider le montant définitif des prestations à réaliser pour le compte de la Commune dans le cadre du groupement de commande. Le coût total de ces prestations est détaillé ainsi :

Lot n° 1 - PCS :

Mise à jour du PCS	4 100,00 €
Formation et exercices PCS : initial et final	2 262,00 €
TOTAL HT	6 362,00 €
TOTAL TTC	7 634,40 €
Subvention estimée à 80%	6 107,52 €
Montant à la charge de la Commune	1 526,88 €

Lot n° 2 - DICRIM :

Complétude et mise à jour DICRIM	937,50 €
Impression de 1000 exemplaires	400,00 €
TOTAL HT	1 337,50 €
TOTAL TTC	1 605,00 €
Subvention estimée à 80%	1 284,00 €
Montant à la charge de la Commune	321,00 €

Engager la Commune à reverser la part d'autofinancement correspondante aux prestations réalisées pour sa Commune (cf ligne « montant reste à charge de la commune » article 2). La somme sera demandée aux communes par le SMTBV, par le biais d'émission de titres. Sur cette dernière, 50% seront payés à la notification du marché puis 50% à réception de la prestation,

Soit :

- Pour le lot 1 - PCS : 763,44 € à la notification du marché puis à la réception de la prestation
- Pour le lot 2 - DICRIM : 160,50 € à la notification du marché puis à la réception de la prestation

Se charger de l'exécution de la présente décision.

Fait à Vinça, le jeudi 22 mai 2025.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.